

Les + de la formation :

- une formation en partenariat avec les professionnels

- une formation technique et spécialisée, basée sur la pratique (réalisée sur l'exploitation du CFPPA et exploitations partenaires)

- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

Un centre garantissant:

- le suivi administratif, pédagogique, individuel de chaque stagiaire

- Une possibilité d'hébergement et de restauration sur site (20 € la nuitée (sans les draps) et 6 € le repas du midi et du soir — 3€ le petit déjeuner) Contacter Pamela TAULEIGNE pour réserver par mail : pamela.tauleigne@educagri.fr

Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site : <https://epl.aubenas.educagri.fr>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMEZ-VOUS :

Formation « Ouvrier saisonnier en viticulture »



CFPPA Olivier de Serres

1062, chemin du Pradel

07170 MIRABEL

Tel : 04.75.36.71.80



Renseignements & inscriptions :

**CFPPA Olivier de Serres-
1062, chemin du Pradel**

07170 MIRABEL

Tél : 04 75 36 71 80

Fax : 04 75 36 76 02

cfppa.aubenas@educagri.fr

marion.bealet@educagri.fr

<http://epl.aubenas.educagri.fr>



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Objectifs	Acquérir les bases théoriques et pratiques sur les travaux manuels d'hiver et mécanisés en viticulture. Acquérir les bases en sécurité.
Public	Etre demandeur d'emploi
Conditions d'ouverture	4 stagiaires minimum
Statuts pendant la formation	Stagiaires de la formation professionnelle
Durée	175h 105h en centre 70h en stage
Dates	Du 30 novembre 2026 au 15 janvier 2027 Information collective : 29 octobre 2026
Indicateur (données de 2022-2023)	Taux de satisfaction : 92 % Taux de réussite : 100 %



Programme de Formation

Taille de la vigne en sécurité: 70h

Conduite et maintenance courante: 21h

Environnement de l'entreprise agricole: 14h

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, place essentielle réservée à la **mise en pratique**

Evaluation de votre pratique par la formatrice Marion BEALET

Coût

Action de formation conventionnée dans le cadre de la programmation collective de la Région Auvergne Rhône-Alpes "Former pour l'Emploi".

21 € l'heure de stagiaire soit 2205,00 €



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Condition: Être demandeur d'emploi.

Projet à faire valider impérativement par votre conseiller ou conseillère France Travail

Autre public : 17€/h.